

# LOCATION DE MATERIELS SCENIQUES



## Pour qui ?

aux **associations**, aux **collectivités** ainsi qu'aux **établissements publics** du Grand-Est qui adhèrent à Scènes et Territoires.

## Pour quoi ?

pour toute organisation d'une **manifestation à caractère culturel et artistique dans le domaine des arts vivants et visuels**.

Le matériel ne peut être loué à des sociétés privées, ou pour un usage personnel, ni pour des manifestations à but commercial, politique ou religieux.

Un seul contact : **parc54@scenes-territoires.fr**

## 1 ADHESION ANNUELLE

A fournir :

- Statut de la structure
- Fiche de renseignements
- Cotisation annuelle

## 2 DEVIS

[ entre 6 mois & 15 jours avant la manifestation ]

A fournir :

- Fiche de renseignements de la manifestation
- Liste de matériels souhaités



**Conseils et accompagnement par le régisseur du parc sur le matériel à utiliser pour la manifestation**

## 3 RESERVATION

A fournir :

- Retourner le devis **signé** avec la mention «**BON POUR ACCORD**»

Le matériel sera **réservé** à la **réception du devis** à condition qu'il soit **toujours disponible !**

## 4 RECUPERATION

A fournir :

- **Chèque de caution de 1000€**

Venir avec un véhicule adapté aux dates et horaires indiqués par le régisseur du parc

## 5 RETOUR

Retourner le matériel à la date indiquée par le régisseur

## 6 CONTROLE

L'ensemble du matériel est testé par le régisseur.

## 7 FACTURATION

La facture de la location est envoyée directement par mail.

Plus d'infos :

<https://www.scenes-territoires.fr/parc-materiel/>

Les CGU détaillent le fonctionnement général du service de location du parc de matériels scéniques. A retrouver sur notre site internet.

### Parc 54

Rue des Brasseries  
54320 **MAXEVILLE**

### Parc 55

3 impasse des lettres  
Zone de Popey  
55000 **BAR LE DUC**

Réseau des parcs  
scéniques du  
Grand Est



**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE